



## 1499 - GRAND DÉSORDRE AU PARACLET



*Visite épiscopale de Jacques RAGUIER évêque de Troyes pendant l'année 1499*

*Au Paraclet, dix religieuses ; elles n'obéissent pas à l'abbesse, possèdent des biens particuliers, sortent souvent du monastère sans permission pour leur plaisir pour se promener. Ce que remarque et ce que blâme surtout l'évêque, c'est l'usage surtout ancien d'une procession qui se fait la veille de l'Ascension. Les religieuses et les habitants des villages de Saint-Aubin, d'Avant et de Mâcon se rendent solennellement à la croix dite la Croix au Maistre. On chante des repons devant cette croix, puis commence un bal auquel les religieuses se mêlent en chantant en français qui, suivant l'évêque, sont quelques fois déshonnêtes. L'évêque défend aux religieuses d'aller désormais à cette procession. Elles répondent qu'elles y sont obligées par des chartes aux termes desquelles elles doivent donner des bourses aux filles qui dansent. C'est une condition à l'accomplissement de laquelle est subordonné leur droit aux dîmes. En conséquence de cette résistance, elles sont citées à comparaître devant le tribunal de l'évêque.*

Décidément Héloïse et Abélard ont suscité des débordements...



BREF MARIAGE 1793-1794

Mariage le 28 janvier 1793

aujourd'hui vingt huit jours de janvier l'an deuxieme de la republique française à onze heures du matin par devant moi maire Antoine Joseph Meallet membre du Conseil general de la Commune de Quincy département de l'aube et le deux Decembre dernier pour rediger les actes destinés à constater la naissance, les mariages, et les décès des citoyens, sont comparus dans la maison Commune pour contracter mariage, d'une part Augustin Nicolas Margueron bourgeois, âgé de cinquante ans, domicilié dans la municipalité de Quincy, département de l'aube, fils de Francois Margueron bourgeois, et de Genevieve Goubault son épouse tous deux décédés à Nogent sur Seine. D'autre part Jeanne Adelaïde Queroux âgée de vingt neuf ans fille des citoyens Louis Queroux notaire et negociant domiciliés dans la municipalité de Fontaine Bourbonnais département de la marne et de feu Jeanne Mevatt, lesdits futurs conjoints étoient accompagnés des Louis Queroux âgé de soixante cinq ans, notaire et negociant domicilié à Fontaine Bourbonnais père de la mariée, Hubert Joyeux âgé de quarante cinq ans, curé de la chapelle Godefroy y résidant amy du conjoint

etienne Jeanvesot âgé de cinquante deux ans maire de la municipalité de Quincy même domicile amy du conjoint, Angelique Queroux âgée de vingt six ans domiciliée à Fontaine Bourbonnais femme de l'époux et de Jean Michel Bazaine âgé de quarante un ans Curé de Fontaine Bourbonnais y résidant amy de la mariée. moi maire Antoine Joseph Meallet après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, 1° de l'acte de naissance de Margueron Augustin en date du vingt huit août qui constate qu'il est du vingt six du dit mois à la municipalité de Nogent sur Seine département de l'aube de mariage légitime entre Francois Margueron et Genevieve Goubault lesdits défunts; 2° de l'acte de naissance de Jeanne Adelaïde Queroux en date du vingt huit mars mil sept cent soixante quatre portant que Jeanne Adelaïde Queroux est née le vingt sept du dit mois à la municipalité de Fontaine Bourbonnais département de la marne de mariage légitime entre Louis Queroux et feu Jeanne Mevatt. 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre lesdits futurs conjoints dressé par moi maire Antoine Joseph Meallet le deux Decembre dernier et affiché le même jour à la porte de la maison Commune de la municipalité de Quincy et de Fontaine Bourbonnais; après aussi que Augustin Nicolas Margueron et Jeanne Adelaïde Queroux ont en déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux j'ai prononcé au nom de la loi qu'Augustin Nicolas Margueron et Jeanne Adelaïde Queroux sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. fait en la maison Commune de Quincy les jours, mois et an ci dessus. Jeanne Adelaïde Queroux Margueron, Augustine Queroux, Angelique Queroux, Meallet, Joyeux, Bazaine, Meallet officier public

Aujourd'hui vingt huit jour de janvier l'an deuxième de la republique française à onze heures du matin par devant moi marc antoine joseph mallet membre du Conseil general de la commune de quincey departement de l'aube élu le deux decembre dernier pour rediger les actes destinés a constater la naissance, les mariages, et les décès des citoyens, sont comparus dans la maison Commune pour contracter mariage, d'une part **augustin nicolas margueron** bourgeois **agé de cinquante ans** domicilié dans la municipalité de quincey departement de l'aube fils de francois margueron bourgeois et de genevieve goubault son epouse tous deux decedés a nogent sur seine. d'autre part **jeanne adelaïde gueroux** **agée de vingt neuf ans** fille du citoyen louis gueroux notaire et negociant domicilié dans la municipalité de fontaine bethon departement de la marne et de feu jeanne merat, lesquels futurs conjoints etaient accompagnés de louis gueroux agé de soixante cinq ans notaire et negociant domicilié a fontaine bethon père a la mariée, hubert joyeux agé de quarante cinq ans curé de la chapelle godefroy y residant amy du conjoint

etienne jeannerat agé de cinquante deux ans maire de la municipalité de quincey meme domicile amy du conjoint, angelique gueroux agée de vingt six ans domiciliée a fontaine bethon sœur de l'epouse et de jean michel bazaire agé de quarante un an luy de St aubin y residant amy de la mariée. moi marc antoine joseph mallet après avoir fait lecture en presence des parties et desdits temoins. 1° de l'acte de naissance de joseph auguste margueron en datte du vingt huit aout qui constate qu'il est né du vingt six du dit mois a la municipalité de nogent sur seine departement de l'aube du mariage legitime entre francois margueron et genevieve goubault cy dessus desnommés ; 2° de l'acte de naissance de jeanne adelaïde gueroux en datte du vingt huit mars mil sept cent soixante quatre portant que jeanne adelaïde guerouse est née le vingt sept du dit mois a la municipalité de fontaine bethon departement de la marne du legitime mariage entre louis gueroux et feu jeanne merat. 3° de l'acte de publication de promesse de l'acte de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi marc antoine joseph mallet le trente decembre dernier et affiche le meme jour a la porte de la maison commune de la municipalité de quincey et de fontaine bethon ; apres aussi que augustin nicolas margueron et jeanne adelaïde guerouse ont eu declaré a haute voix se prendre mutuellement pour epoux j'ai pronocé au nom de la loi qu'augustin nicolas margueron et jeanne adelaïde guerouse sont unis en mariage, et j'ai redigé le present acte que les parties et les temoins ont signé avec moi. fait en la maison commune de quincey les jours, mois et ans cy dessus.

Divorce le 7 septembre 1794

Aujourd'hui vingt en l'audience de la République française une et indivisible à cinq heures  
 de l'après midi, nous soussignés Maire honoraire de la commune de Quimé, Département de l'Aube  
 à la date de ce jour, pour recevoir les actes  
 destinés à constater le mariage, le mariage et le  
 décès des citoyens, sont composés en la Maison commune  
 d'une part, Nicolas Augustin Margueron propriétaire  
 âgé de cinquante deux ans domicilié à Quimé  
 d'autre part Jeanne Adélaïde Guesse son épouse  
 âgée de trente un an abonnée, domiciliée chez son  
 père à Fontaine Stethon Section de Sezanne Département  
 de la Marne le dit citoyen Nicolas Augustin Margueron  
 affiné de François Maître l'aîné âgé de soixante  
 quatre ans Manouvrier, demeurant à Quimé  
 de Claude Novidel âgé de soixante trois ans  
 Manouvrier à Quimé de Claude Larnier officier  
 Municipal, âgé de quarante trois ans demeurant  
 à Quimé de François Maître le jeune âgé de  
 quarante trois ans Manouvrier à Quimé lequel  
 Nicolas Augustin Margueron présent et Jeanne Adélaïde  
 Guesse absente) lesdits Nicolas Augustin Margueron ma  
 contracté le vingt huitième jour de Janvier (mil sept cent  
 quatre vingt trois) (deux mille) en la Municipalité  
 de Quimé, vu par moi le dit acte qui constate  
 que le dit citoyen Nicolas Augustin Margueron a  
 obtenu le décret du 21 août par lequel le mariage  
 est dissous vu l'acte de non constitution qui lui  
 a été délivré le neuf thermidor dernier par

nous soussignés et avoir assemblés, En vertu des pouvoirs  
 qui me sont délégués j'ai déclaré au nom de la loi  
 que le mariage entre le dit Nicolas Augustin Ma  
 et Jeanne Adélaïde Guesse, est dissous, et que son  
 libre de leurs personnes comme ils l'étoient avant  
 l'acte contracté, et j'ai dressé le présent acte que le  
 citoyen Nicolas Augustin Margueron présent (Jeanne  
 Adélaïde Guesse absente) et François Maître l'aîné  
 Claude Novidel, Claude Larnier, et François Maître le  
 jeune, tous quatre témoins ont signé avec moi,  
 fait en la Maison commune de Quimé le jour, mai  
 dix sept cent quatre vingt quatre  
 Nicolas Augustin Margueron J. Maître l'aîné  
 L. Larnier

François honoraire de Quimé J. Maître l'aîné

*Aujourd'hui vingt un fructidor an deuxième de la République française une et indivisible à cinq heures du soir, par devant moi Henry François Anceau agent national de la commune de Quincey département de l'Aube*  
*Elu le cinq ventose dernier, pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès des citoyens, sont comparus en la maison commune d'une part, **nicolas augustin Margueron** propriétaire **agé de cinquante deux ans** domicilié à quincey d'autre part, **jeanne adelaïde Guerou, son épouse agé de trente un ans absente**, domiciliée chez son père à Fontaine Bethon distric de Sezanne département de la Marne, le dit citoyen nicolas augustin Margueron assisté de François Maître l'ainé agé de soixante quatorze ans manouvrier, demeurant à quincey de François Maître le jeune agé de quarante trois ans manouvrier à quincey, lequel nicolas augustin Margueron présent et Jeanne Adelaïde Guerou absente, ledit nicolas augustin Margueron requis de prononcer la dissolution de leur mariage contracté le vingt huitième jour de janvier mil sept cent quatre vingt treize (vieux/fille) en la Municipalité de quincey, vu par moi les actes qui constatent que ledit citoyen nicolas augustin Margueron a adressé en délai exigé par la loi sur le mode du divorce, vu l'acte de non conciliation qui lui a été délivré le neuf thermidor dernier par*

*leurs parents et amis assemblés, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai déclaré au nom de la loi que le mariage entre les dits nicolas augustin Margueron et Jeanne Adelaïde Guerou, est dissout, et qu'ils sont libres de leurs personnes comme ils l'étaient avant l'avoir contracté, et j'ai dressé le présent acte que le citoyen nicolas augustin Margueron présent (Jeanne Adelaïde Guerou absente), et François Maître l'ainé Claude Moviclot, Claude Lasnier, et François Maître le jeune, tous quatre témoins ont signé avec moi, soit en la Maison commune de quincey les jours, mois ans ci dessus*

On remarquera une erreur dans la date de l'acte de mariage car c'est 28/01/1793 et non l'an 2. Ils seront mariés moins de 2 ans.

Nicolas Augustin MARGUERON décèdera le 12/02/1804 à Quincey  
Jeanne Adélaïde GUÉROU née le 17/03/1764 à Fontaine-Bethon (51), aura une fille en 1801 de père inconnu.

Elle se remariera le 03/09/1804 à Bethon avec Etienne FLON instituteur à Villenauxe-la-Grande.  
Elle décèdera le 23/09/1827 à Bethon (51).

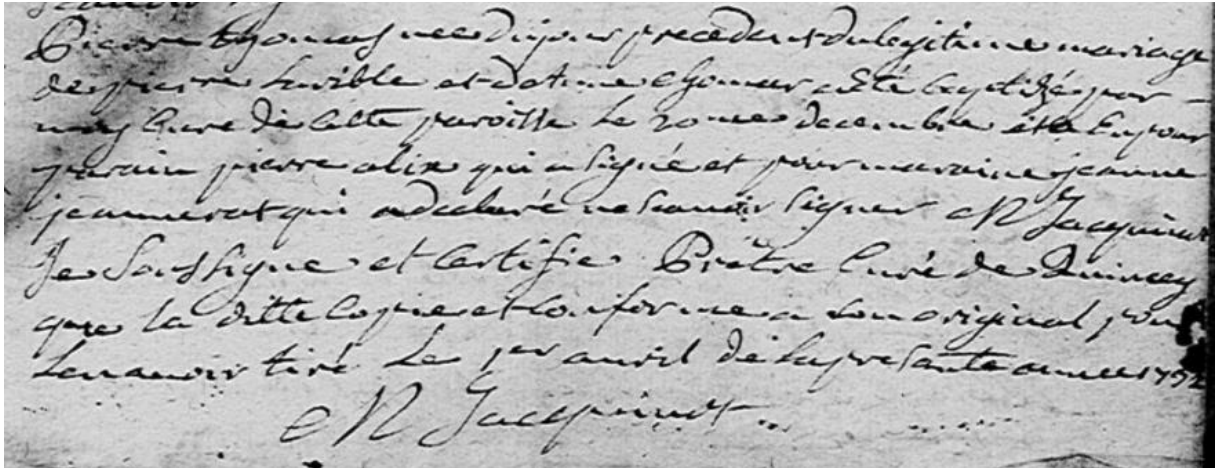
Relevé par Elisabeth HUÉBER

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Quincey, 1793-1862, pages 2 et 3, 8 et 9/241



## TRISTE FIN POUR LE RECTEUR D'ÉCOLE ... MORT EN 1807

Pierre Thomas Larible naît le 19 décembre 1730 à Quincey de Pierre Larible manouvrier et d'Anne Chaumard.



Il se marie 3 fois :

- le 19 janvier 1756 à Villeloup avec Marie Charton
- le 25 janvier 1774 à Quincey avec Anne Philippon
- date et conjointe inconnue.

Il va d'abord être recteur des petites écoles à Villeloup puis à Fontaine-Fourches en Seine-et-Marne pendant plus de 30 ans.

Que va-il se passer ? Après tant d'années à enseigner et à être respecté dans cette commune, il devient sans domicile fixe.

Il décède visiblement seul et mendiant le 25 janvier 1807 à Fontaine-Fourches (77)



N<sup>o</sup> 4.  
Décès de  
Pierre Thomas  
Larible.

27 janvier

Décès  
Larible

Le huit huit euz de sept, le vingt sept du mois  
de janvier, par devant nous Louis Vajou maire et  
officier de l'état civil de la commune de Fontaine  
fourche, Département de Seine et Marne, Canton et  
municipalité de Bray Sur Seine, sont comparus  
Nicolas Billy âgé de cinquante quatre ans Cultivateur  
et Pierre Joseph Bourdin Bourrelier, tous deux demeurant  
à Fontaine fourche, amis du défunt, lesquels nous  
ont déclaré que ce jour huit vingt sept du mois de  
janvier environ les cinq heures du matin, Larible  
Pierre Thomas âgé de soixante treize ans, mendiant,  
n'ayant aucun domicile, né à Quincey Canton de Nogent  
Sur Seine, Département de l'Aube, veuf en première  
nôce de <sup>et en</sup>  
seconde de Anne Delippon, — marié en  
troisième nôce à  
survie, est décédé le vingt sept du mois de janvier



Environ les cinq heures du matin, en la maison d'habitation  
Nicolas Billy l'un des témoins ci devant nommé,  
dise à Fontaine fourche, et les déclarans ont signé avec  
nous le présent acte, après que lecture leur en a été  
faite.

Billy Bourdin Vajou  
mairie